

XIX COSAC – VIENNE, 23-24 NOVEMBRE 1998

Intervention de Mme N. FONTAINE, Vice-Présidente du Parlement européen

Monsieur le Président,

Vous m'avez proposé d'introduire le sujet de l'interaction entre le Parlement européen et les Parlements nationaux. Je vous remercie de cette confiance et mon propos sera bref pour que nous puissions échanger.

Il y a quelques années c'était un sujet sensible, aujourd'hui il ne s'agit plus d'un sujet sensible mais d'un sujet important, essentiel même et plus du tout conflictuel, tant il est vrai que notre interaction a progressé de façon concrète et positive tout au long de ces années.

Les synergies que nous avons développées ensemble ont permis d'améliorer la transparence du processus de décision de l'Union.

Je suis frappée de constater qu'il est désormais largement acquis, compris que le renforcement démocratique de l'Union passe également : à la fois par un rôle accru du Parlement européen et par une implication plus forte des Parlements nationaux dans le processus de construction européenne.

Ceci, dans le contexte dynamique des prochains défis que l'Europe doit relever : la mise en place de l'Euro dans moins de deux mois, l'élargissement, les perspectives de réformes des institutions, le débat revêt un relief particulier.

Cette interaction s'est développée autour de plusieurs lignes. Elle a pris des formes concrètes qu'il nous faut évaluer pour apprécier si nous pouvons les prolonger utilement.

Tout d'abord entre commissions homologues sous la forme de tables rondes organisées par les commissions du Parlement européen, qui ont été - je le crois - globalement appréciées.

Mais ne devraient elles pas, pour être plus efficaces, être:

- centrées sur des thèmes plus précis ;
- liées au programme législatif ;
- faire l'objet d'une coordination meilleure avec d'autres réunions et d'une bonne programmation qui permettent aux Parlements nationaux de prévoir leur participation.

Désormais un calendrier semestriel est établi par le Parlement européen.

Des structures de rencontres plus ciblées ont vu le jour à l'invitation du Parlement européen ou des Parlements nationaux.

La Conférence des Présidents des Commissions des affaires étrangères des chambres basses se réunit à chaque Présidence dans le pays de la Présidence avec un ordre du jour proposé par le Parlement hôte.

Les pays candidats sont conviés à la deuxième partie de la réunion.

Cette initiative est utile car elle permet de suivre l'évolution de la PESC.

Ainsi (autre exemple)

- Dans le cadre de la mise en application de l'Euro : la commission économique et monétaire du Parlement européen, interlocuteur de la BCE aux termes du Traité, a proposé de tenir des rencontres deux fois par an avec les commission homologues sur la coordination des politique économique et des politique monétaire dans la zone Euro.

L'interaction nécessaire dans ce domaine et l'accueil à cette proposition ont été favorable.

A l'initiative du Parlement danois, des rencontres régulières des représentants des commissions de l'environnement et de la santé ont lieu. Elles sont fructueuses.

Sur le troisième pilier – l'espace de justice et de sécurité commune : la coopération renforcée entre Parlement européen et Parlements nationaux est d'autant plus nécessaire que pour l'instant ces domaines ne sont pas communautaires. La Commission des libertés publiques du Parlement européen réfléchit à des initiatives.

Dans un autre cadre, le 1er décembre prochain, se tiendra ici à Vienne, une Conférence informelle des Présidents des Parlements de l'Union.

Le thème en sera : les réformes institutionnelles et une meilleure programmation de nos initiatives.

Le but : que le Président du Parlement européen puisse apporter à Vienne un message collectif du Parlement européen et des Parlements nationaux.

C'est un exemple très significatif d'interaction positive entre Parlement européen et Parlements nationaux. La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union est une initiative utile mais la vigilance est nécessaire pour que cette Conférence soit en synergie parfaite avec l'action de la COSAC.

Sur les réformes institutionnelles le Parlement européen souhaite que les Parlements nationaux soient associé à la réflexion lorsque la Commission présentera des modifications au Traité.

Enfin, l'entrée en vigueur d'Amsterdam aura deux effets importants :

- Pour le Parlement européen : une extension de la codécision.
- Pour les Parlements nationaux :
  - Certains obtiendront des nouveaux pouvoirs pour le suivi de certaines politiques de l'Union
  - La mise en oeuvre du protocole renforcera leur rôle dans la construction européenne.

Ceci suscitera sans nul doute de nouveaux axes de coopération.

En concluant :

Je soulignerais les progrès considérables qui ont été accomplis (les progrès accomplis dans le cadre de cette COSAC seront examinés en fin de matinée et introduit par M. Peter SCHIEDER).

Nous pouvons encore progresser plus et c'est la raison pour laquelle je souhaite maintenant que notre débat soit particulièrement créatif.

\*\*\*